

1. IDENTIFICATION

Nom du produit : **Florasulam 50 SC Herbicide (LPA n° 30814)**
Nom chimique de la matière active : Florasulam : N-(2,6-difluorophenyl)-8-fluoro-5-methoxy[1,2,4]triazolo[1,5-c] pyrimidine-2-sulfonamide
Fabricant/titulaire d'homologation : Makhteshim-Agan of North America, Inc.
3120, Highwoods Boulevard, bureau 100
Raleigh (NC) 27604
Téléphone : 919-256-9300
Téléphone : 1-800-535-5053

Pour les urgences mettant en cause un incendie, un déversement ou une fuite, appeler Infotrac :
Pour les urgences médicales et les demandes de renseignements sur la santé et la sécurité, appeler Prosar : Téléphone : 1-877-250-9291

2. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

NOM COURANT	N° CAS	%	PEL DE L'OSHA	TLV DE L'ACGIH	TWA DE L'OSHA	CANCÉROGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
Florasulam	145701-23-1	4,83	ND	ND	ND	SO
Propylène glycol	57-55-6	5,82	ND	ND	10 mg/m ³ (TWA) (aérosol)*	SO

ND : Non déterminé; SO : Sans objet.

* AIHA WEEL (niveaux d'exposition en milieu de travail de l'AIHA)

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES :

Apparence : Liquide blanc opaque
Odeur : Inodore

SOMMAIRE D'URGENCE : ATTENTION. Peut provoquer une légère irritation aux yeux.

VOIES D'EXPOSITION PROBABLES : Ingestion, absorption par la peau, inhalation et contact avec les yeux.

SYMPTÔMES D'UNE EXPOSITION AIGÛE :

Contact avec les yeux : Essentiellement non irritant pour les yeux.

Contact avec la peau : Un bref contact est essentiellement non irritant pour la peau.

Absorption par la peau : Un contact prolongé avec la peau n'entraînera vraisemblablement pas l'absorption de quantités nocives.

Inhalation : Les vapeurs se composent principalement d'eau; une seule exposition ne risque pas d'être dangereuse. Aucun effet secondaire n'est prévu suite à une seule exposition au brouillard. Une exposition excessive peut irriter les voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Selon les données disponibles, on n'a observé aucun effet narcotique.

Ingestion : Très faible toxicité en cas d'ingestion. On ne prévoit pas d'effets nocifs suite à l'ingestion de petites quantités du produit.

Risque d'aspiration : Compte tenu des propriétés physiques, la matière ne risque pas de poser un risque d'aspiration.

Effets d'une exposition répétée : Pour la matière active : Chez les animaux, on a signalé des effets sur les organes suivants : Rein, foie. Pour les composantes mineures : Dans des cas rares, une

exposition excessive répétée au propylène glycol peut provoquer des effets sur le système nerveux central.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Sous l'effet du feu, certaines composantes du produit peuvent se décomposer. La fumée pourrait contenir des composés toxiques et/ou irritants non identifiés. Les produits de la combustion peuvent compter des quantités infimes de : Oxydes de soufre, oxydes d'azote, halogénures d'hydrogène.

4. PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS :

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'y a pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le traitement doit s'appuyer sur le jugement du médecin selon les réactions de la victime.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR : 99,7 °C (211,46 °F)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (% dans l'air) : Sans objet

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : Sans objet

MOYENS D'EXTINCTION : Agent chimique sec, eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse.

RISQUE D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Des gaz dangereux sont émis lors d'un incendie.

TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Un appareil respiratoire autonome et une protection totale sont requis dans un espace clos.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Sous l'effet du feu, certaines composantes du produit peuvent se décomposer. La fumée pourrait contenir des composés toxiques et/ou irritants non identifiés. Les produits de la combustion peuvent compter des quantités infimes de : Oxydes de soufre, oxydes d'azote, halogénures d'hydrogène.

6. REJET ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES : Porter des vêtements de protection convenables, des gants et une protection des yeux et du visage.

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS : Absorber la matière dans du sable ou une

autre matière inerte. Récupérer les déversements et les placer dans un contenant approprié. Se départir de la matière et de son contenant dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES : Protection environnementale : Ne pas vider le produit dans les égouts. Ne pas déverser la matière dans l'environnement.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA MANIPULATION : L'aération est requise. Manipuler le produit conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE : Entreposer le produit dans le contenant d'origine dans un entrepôt verrouillé, chauffé et au sec. Empêcher toute contamination des semences, des plantes, des engrais et de tout autre pesticide. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale, et l'approvisionnement en eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou en cas de déversement, utiliser le produit immédiatement ou contenir le déversement à l'aide de matières absorbantes et éliminer les déchets.

TEMPÉRATURE D'ENTREPOSAGE (MIN/MAX) : Le produit gèle à -10 °C. Si le produit est congelé, l'amener à la température ambiante et agiter avant l'emploi.

8. CONTRÔLE DES EXPOSITIONS/PROTECTION PERSONNELLE

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LE CONTRÔLE DES EXPOSITIONS ET LA PROTECTION PERSONNELLE SONT PRÉVUES POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION ET L'EMBALLAGE DU PRODUIT.

POUR LES USAGES COMMERCIAUX ET AGRICOLES, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

PROTECTION DES YEUX : Porter des lunettes de sécurité.

PROTECTION DES MAINS : Porter des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des vêtements propres, soit un pantalon long et une chemise à manches longues.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Lorsqu'un respirateur est requis, choisir un équipement approuvé par le NIOSH en fonction des concentrations dans l'air actuelles ou éventuelles et conformément aux normes réglementaires appropriées et/ou aux recommandations industrielles.

MESURES DE PROTECTION ADDITIONNELLES : Jeter les vêtements et autres matières absorbantes fortement imbibés du concentré de ce produit ou contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements à laver.

DIRECTIVES D'EXPOSITION : Se reporter à la section 2.

CONTRÔLES TECHNIQUES : Assurer une aération adéquate pour minimiser les concentrations de la matière dans l'air.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Liquide blanc opaque

ODEUR : Inodore

POINT D'ÉCLAIR : 99,7 °C (211,46 °F)

pH : 4,85

DENSITÉ : 1,035 g/mL à 20 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce produit est stable dans des conditions normales.

CONDITIONS À ÉVITER : Inconnues.

MATIÈRES À ÉVITER : Oxydants, acides, alcalis.

RÉACTIONS DANGEREUSES : Se reporter à la rubrique MATIÈRES À ÉVITER.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Sous l'effet du feu, certaines composantes du produit peuvent se décomposer. La fumée pourrait contenir des composés toxiques et/ou irritants non identifiés. Les produits de la combustion peuvent compter des quantités infimes de : Oxydes de soufre, oxydes d'azote, halogénures d'hydrogène.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

ÉTUDES SUR L'IRRITATION/TOXICITÉ AIGUË :

DL ₅₀ aiguë, orale (rat) :	>2 000 mg/kg
DL ₅₀ aiguë, cutanée (lapin) :	>2 000 mg/kg
CL ₅₀ aiguë, inhalation (rat) :	> 5,6 mg/L (4 heures)
Irritation des yeux (lapin) :	Très peu irritante
Irritation de la peau (lapin) :	Non irritant
Sensibilisation de la peau (cobaye) :	N'est pas un sensibilisant cutané

CANCÉROGÉNÉCITÉ : Non cancérogène.

MUTAGÉNÉCITÉ : Non mutagène.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : N'est pas considéré comme étant toxique pour l'appareil génital.

TÉRATOGENÉCITÉ : Non tératogène dans les études expérimentales sur animaux.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit est très toxique pour les organismes aquatiques sur une base aiguë (CL₅₀/CE₅₀ <0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles). La matière est pratiquement non toxique pour les oiseaux sur une base aiguë (DL₅₀ >2 000 mg/kg).

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉCOTOXICITÉ :

CL ₅₀ , truite arc-en-ciel (essai de toxicité avec renouvellement périodique, 96 h) :	> 100 mg/L
CE ₅₀ , daphnia magna (immobilisation, 48 h) :	> 100 mg/L
CE ₅₀ , lenticule mineure (inhibition de la croissance, diminution de la densité cellulaire, 14 j) :	0,0413 mg/L
CEb ₅₀ , algues vertes (essai de toxicité sans renouvellement, inhibition de l'accroissement de la biomasse, 72 h) :	0,0611 mg/L
DL ₅₀ (orale), canard colvert :	> 2 250 mg/kg poids corporel
DL ₅₀ (orale), abeilles :	> 70,25 µg/abeille; DL ₅₀ (contact) : > 100 µg/abeille
Vers de terre (CL ₅₀) :	> 1 033 mg/kg

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEVENIR DANS L'ENVIRONNEMENT :

Florasulam : On s'attend à ce que la matière ne soit biodégradable que très lentement (dans l'environnement). Le potentiel de bioaccumulation est faible (FBC <100 ou log P_{oe} <3). Le potentiel de mobilité dans le sol est très élevé (K_{oc} entre 0 et 50).

Propylène glycol : La matière est facilement biodégradable. Le potentiel de bioaccumulation est faible (FBC < 100 ou Log P_{ow} < 3). Étant donné sa constante de la loi d'Henry très faible, on ne s'attend pas à ce que la volatilisation à partir des étendues d'eau naturelles ou des sols humides soit appréciable. Le

potentiel de mobilité dans le sol est très élevé (K_{oc} entre 0 et 50).

13. ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants recyclables : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. **Contenants réutilisables :** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

14. TRANSPORT

CLASSIFICATION PAR LE TMD (Canada) :

Routier/ferroviaire : Non réglementé

Navire seulement : UN 3082, Substances dangereuses pour l'environnement, Liquide, n.s.a. (Florasulam), 9, Groupe d'emballage III, Polluant marin

CLASSIFICATION PAR LE DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS (États-Unis) : Non réglementé

TRANSPORT INTERNATIONAL :

OMI (navire) : UN 3082, Substances dangereuses pour l'environnement, Liquide, n.s.a. (Florasulam), 9, Groupe d'emballage III, Polluant marin

IATA (air) : UN 3082, Substances dangereuses pour l'environnement, Liquide, n.s.a. (Florasulam), 9, Groupe d'emballage III, Polluant marin

15. RÉGLEMENTATION

RÉGLEMENTATION CANADIENNE :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le *Règlement sur les produits contrôlés*; la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par ce règlement.

LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES (LIS) :

Toutes les substances contenues dans le produit figurent sur la *Liste intérieure des substances* canadienne (LIS) ou n'ont pas besoin d'y figurer.

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE (États-Unis) :

CLASSIFICATION SARA TITLE III :

Section 302 : Sans objet
Section 311/312 : Danger aigu pour la santé
Section 313 : Sans objet

PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE : Sans objet

QUANTITÉ À DÉCLARER (RQ) EN VERTU DE LA CERCLA : Sans objet

CLASSIFICATION RCRA : En vertu du RCRA, l'utilisateur du produit est tenu de déterminer, au moment de l'élimination, si une matière contenant le produit ou dérivée du produit doit être classée comme étant

un déchet dangereux.

STATUT TSCA : Les ingrédients de ce produit sont inscrits à l'inventaire du TSCA ou sont exemptés.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CLASSEMENT DES DANGERS SELON LA NFPA

SANTÉ :	1	0	PEU ÉLEVÉ
INFLAMMABILITÉ :	1	1	LÉGER
INSTABILITÉ :	0	2	MODÉRÉ
		3	ÉLEVÉ
		4	GRAVE

DATE DE LA FS : 19-2-13.

L'information ci-incluse est fournie de bonne foi, mais elle ne comporte aucune garantie, explicite ou implicite. S'adresser à Makhteshim Agan of North America, Inc. pour en savoir davantage.